

Le 9 juillet 2021

**Décision de la Présidente
n° 37-2021**

Objet :

Marché de travaux pour
l'aménagement de l'avenue
Devienne à Chaponost (section
entre la rue François Perraud et la
rue Moulin les Metz)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG

**La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du
Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°2020-25, en date du 6 juillet 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT,
 - Vu la décision de la Présidente n° 2020-55 par laquelle le lot 2 du marché d'aménagement de l'avenue Devienne à Chaponost a été attribué la société Green Style pour un montant de 503 633,34 € HT,
 - Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter des prix nouveaux au marché pour permettre de réaliser les prestations supplémentaires demandées par le maître d'ouvrage,
 - Considérant que le délai du marché initial doit être rallongé pour permettre les interventions des concessionnaires de réseau, des études complémentaires et des négociations avec des riverains,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 par lequel vingt-sept prix nouveaux sont ajoutés au bordereau des prix unitaires initial et le délai du marché est prolongé de 10 semaines.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal d'Oullins sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais,
La Présidente, Françoise GAUQUELIN

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr